

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVII^e Volume.
N^o 5. — Mai 1897.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures $\frac{1}{2}$, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure $\frac{1}{2}$, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN
place de l'Hôtel-de-Ville.

1897

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — Tassin père. — Deslandes père.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Évêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Brochon, Morel et Vantroys. — *Secrétaire-Général* : M. Delamotte. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Pillois. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules). — *Trésorier-Adjoint* : M. Noché. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Cavaillier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Bordier, Carréau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Salot, Testard, Vaudier, Billion.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Président* : M. Doucet. *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Hennebicq.
CREIL. — *Président* : M. Pauquet. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Lachassaigne. *Délégués* : MM. Richard-Mallet et Grouas.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *V.-Présidents* : MM. Petit et Lemercier. — *Secrétaire* : M. Francolin. *V.-Secrétaire* : M. Gannier. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président* : M. Cusse. *Vice-Présidents* : MM. Bessin père et Chapon. *Secrétaire* : M. Sylvain Berger. *Délégués* : MM. Bassier et Bex.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 2 MAI 1897.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Est admis membre de la Société :

M. VERNIER (Alphonse), jardinier au Moncel-Pontpoint.

Est présenté :

M. TONNEAU, à Guiscard (par MM. Pillois et Billion).

Sont déposés sur le bureau :

1° Les programmes des Expositions de Neuilly-en-Thelle, du 12 au 14 juin ; — de Pontoise, du 7 au 13 septembre.

2° Les catalogues de MM. Tallois, objets d'art, boulevard de Strasbourg, Paris ; — Bernard, constructeur, à Neuilly-sur-Seine ; — Molin, grainetier, place Bellecour, à Lyon ; — Lévêque et fils, rosieristes, à Ivry-sur-Seine.

M. le Président rappelle que les membres du Bureau et du Conseil d'administration se réuniront à Pont, le 16 mai, pour établir la Section.

M. le Président fait part à l'assemblée du malheur qui frappe notre si dévoué conservateur, M. Tirlet, par suite du décès de son épouse. Nous prions notre cher collègue d'agréer tous nos sentiments de sympathie et de condoléance.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion, a autorisé M. le Professeur à remettre aux Sociétaires les gravures de l'Anthonome et de la Chématobie, moyennant deux jetons de présence.

M. Lozet fait une leçon sur ces insectes, et la séance est levée après le tirage de la Tombola.

XVII^e VOLUME. — N^o 5. — MAI 1897.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 10019
5019

SHAS



0 000000 052191

Apports en séance :

M. SAUVAGE, à Senlis : Roses Gloire de Dijon et Reine Marie-Henriette. — *Mention honorable.*

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Betz.

SÉANCE DU 20 MAI 1897.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Roblin.

Sont présents : MM. Doucet, vice-président; Lherbier, Folléat; MM. les instituteurs Rebours, Defrocourt, Gille et Caron.

La parole est donnée à M. le Professeur, qui traite les sujets suivants : 1° Multiplication des Végétaux ligneux; 2° L'Anthonome et la Chématobie; leur destruction.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la tombola.

Section de Crépy-en-Valois.

ÉTUDE SPÉCIALE DES ROSES

SÉANCE DU 9 MAI 1897.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Petit, vice-président.

Sont présents : MM. Lozet, professeur; Petit, Gannier, Bretonne, Gaillard, Lafontaine, Droux, Tourneur, Despierres, Ducrô, Weissenburger, Montiers, Dandrieux, Pillan, Fasquelle, Godard, Choron, Legros, de Rouville, Mercier, de Bethancourt, et Francolin.

Il est donné lecture, par le secrétaire, du procès-verbal de la dernière séance.

Après quelques opérations pratiques de pincement et de taille en vert faites au jardin, M. Lozet fait une conférence sur les insectes ennemis des arbres fruitiers, sur la multiplication des végétaux et sur la culture des rosiers hybrides. Il parle aussi de la fécondation artificielle des rosiers.

I. — INSECTES NUISIBLES.

Après l'anthonome, dit M. Lozet, le grand destructeur des fleurs du pommier est la chématobie hyémale; on peut dire même que ses ravages sont plus considérables.

En effet, tandis que l'anthonome n'attaque que la fleur, la chématobie mutilé l'arbre et en amène la destruction à bref délai. Il n'est pas rare que sept à huit mille insectes vivent aux dépens d'un pommier de moyenne grosseur. L'étendue du mal démontre suffisamment la nécessité de faire à la chématobie une guerre acharnée et sans relâche.

A l'état d'insecte parfait, la chématobie ressemble plus à une mouche qu'à un papillon. La femelle présente un abdomen volumineux rempli de petits œufs verts (parfois 200). Après la fécondation, elle dépose ces œufs sous les folioles blanches du lichen, qui végète sur l'écorce des brindilles de deux et trois ans. Ils restent là, abrités tout l'hiver et collés par un mucus visqueux.

L'éclosion a lieu le 10 avril jusqu'à la mi-mai. La minuscule chenille, aussitôt éclosée, arpenté la brindille, y choisit un bourgeon gonflé par la sève, elle se nourrit ensuite des feuilles les plus tendres, de boutons à fruit qui prennent alors un aspect véreux et en cas de disette elle attaque l'écorce des jeunes rameaux.

A sa naissance, la chenille de la chématobie est de couleur noire et verdâtre, et longue de un millimètre. Sa tête est noire; plus tard elle devient quelquefois jaunâtre et la peau, vert noirâtre ou vert clair, est parée de cinq bandes fines longitudinales plus foncées. On remarque que la coloration de la peau change avec la nature du pigment renfermé dans

la partie du végétal dont se nourrit la chenille avant les mues, ainsi elle passe par les colorations vert pâle, blanc jaunâtre, brun rose, rose ou jaune pour les bandes longitudinales, puis elle revient à la couleur vert jaunâtre, suivant qu'elle se nourrit des feuilles tendres, de pétales blancs ou roses, des anthères jaunes ou des feuilles vertes adultes.

Pendant sa circulation sur le pommier à la recherche de sa nourriture, ou bien sous l'action de la pluie et du vent, il arrive fréquemment que la chenille tombe à terre; malheureusement cette chute ne lui est pas fatale et elle a vite fait de regagner le tronc et d'aller reprendre sa place à sa table ou, ce qui est plus grave, à la table voisine, c'est à dire sur le pommier voisin, étendant ainsi la contagion, car ce pommier, quelques années plus tard, subira le même sort.

Destruction de la chématobie.

Les chématobies résistent vigoureusement aux intempéries. Les femelles du papillon sont presque dépourvues d'ailes, ce qui les oblige à atteindre les branches du pommier en faisant l'ascension du tronc. Les chenilles de la chématobie, tombées à terre pour une cause quelconque, cherchent à regagner leur domicile en grimpant le long du tronc du pommier. Si donc, sur ce tronc, nous disposons un obstacle infranchissable, nous empêcherons le papillon femelle d'atteindre les branches et d'y déposer ses œufs, et nous empêcherons également les chenilles existant sur un pommier contaminé de remonter sur le pommier et d'y continuer leurs déprédations. Une façon très simple d'établir un obstacle infranchissable consiste à disposer sur le tronc du pommier un collier toujours gluant, une bande de papier enduite d'une substance agglutinante sur laquelle les chématobies mâles et femelles ou bien les chenilles se colleront.

Pose de bandes de papier goudronné. Attacher une bande de papier quelconque de 0^m20 de largeur autour du tronc, à 4^m50 environ du sol au moyen de deux ficelles posées, l'une

à la partie supérieure, l'autre à la partie inférieure de la bande.

Badigeonner ensuite la bande avec du goudron de Norvège épais ou tout autre mélange gluant. M. Lecœur prépare à cet effet une glu qu'il a appelé « glu des chématobies », qui reste dix jours gluante.

La guerre à la chématobie ne peut être efficace qu'aux dates suivantes :

1° Pour les papillons : du 25 octobre au 10 décembre et plus particulièrement du 10 novembre au 25 novembre, moment de la grande montée des femelles;

2° Pour les chenilles : du 15 mai au 15 juin, il suffira de badigeonner les bandes pendant ces seules périodes; il faudra veiller avec soin surtout dans la période du 10 au 25 novembre à entretenir la bande toujours gluante.

Pendant l'été on ajoute du suif au goudron de Norvège.

Afin de rendre plus efficace la guerre à la chenille de la chématobie, et ceci est indispensable pour les pépinières, il faut secouer les branches du pommier infecté pour faire tomber le plus de chenilles possible. Les chenilles tombées et recueillies sur la toile sont brûlées et le collier gluant coupe la retraite à celles qui échappent ou qui, restées sur le pommier, se laissent tomber. Cette variante est excellente, car sur les bâches tombent en même temps des fleurs garnies de larves ou de nymphes d'anthonomes qui se trouvent ainsi détruites en même temps.

II. — MULTIPLICATION DES VÉGÉTAUX.

On multiplie les végétaux par semis et par fragmentation (bouture, marcotte, greffe). Par les semis, on obtient des sujets vigoureux et de longue vie; il faut, toutefois, ne faire usage que de bonnes graines. Pour atteindre ce résultat, on met de côté des fruits qui sont parvenus à une complète maturité. L'époque à laquelle il faut provoquer la germination est indiquée par la nature elle-même; c'est aussitôt qu'elles

sont mûres qu'il faut semer les graines, il ne faut pas oublier, en effet, que beaucoup d'entre elles perdent en peu de temps leur faculté germinative.

III. — CULTURE DU ROSIER HYBRIDE.

Plusieurs variétés de cette espèce se recommandent particulièrement à l'amateur ; ce sont : Mabel Morisson, White Baronness ; celles qui sont les plus susceptibles de recevoir la fécondation artificielle sont : Jules Margotin, Général Jacqueminot et Louise Odier.

M. Lozet indique ensuite comment doit être pratiquée la fécondation artificielle sur les rosiers, et termine par les soins à donner en ce moment aux églantiers qui doivent être prochainement greffés.

M. GODARD, de la Ferté-Milon, membre sociétaire, a fait l'apport suivant :

1° Un lot de 20 rosiers fleuris en pots, comprenant notamment les variétés suivantes : Souvenir de la Malmaison, Marie Pavie, Kézérin Augusta, Duchesse de Vallombrosa, La Lune, Néphétos, Safrano, Jules Margotin, Miniature, Madeleine d'Août, Alsace, Lorraine, Petite Léonie, Grâce Darling, Clara Cochet, Duchesse de Bragance, Le Vésuve, Cramoisi supérieur, et 3 boutures de l'année, en fleur ;

2° Un lot de fruits comprenant : Poire Bon Chrétien d'hiver, Pomme Bondy, Pomme Barrée, Châtaignier d'automne et d'hiver, Reinette grise ancienne.

3° Un lot de légumes comprenant : Navets ronds blancs plats hâtifs, Carotte courte hâtive parisienne, Romaine verte hâtive, Chenilles, Vers, Limaçons (condiments surprise).

Il a été attribué à cet apport : une *Mention très honorable, avec félicitations*, pour les fleurs ; une *Mention très honorable* pour les fruits, et une *Mention simple* pour les légumes.

Sur la proposition de son Président, la Section décide que la prochaine réunion aura lieu le 20 juin et qu'elle com-

portera une Exposition de roses restreinte aux membres de la Section de Crépy.

Une médaille d'argent sera attribuée à l'exposant ayant réuni les vingt plus belles variétés de roses. Une autre médaille de moindre valeur sera remise à l'exposant ayant réuni les dix plus belles variétés.

Séance levée à quatre heures, après tirage de la tombola.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1897.

Etaient présents au bureau : MM. Valadon, président ; Hardy et Delépine, vice-présidents ; Grélez, secrétaire.

La séance est ouverte par la lecture du dernier procès-verbal, qui a été adopté.

M. le Président prend d'abord la parole pour adresser à M. Lozet, au nom de la Société, ses compliments de condoléance, l'assurant que tous nous prenons part à la douleur qu'il éprouve à la suite de la mort prématurée de son épouse regrettée.

Puis il demande l'opinion de l'assemblée sur le paillage printanier. Une expérience très simple qu'il fait aussitôt, permet de conclure qu'un binage vaut un arrosage, isole la couche binée et conserve l'humidité du sol ; tandis que le paillage, s'il conserve l'humidité, intercepte les rayons du soleil et empêche les binages.

M. le Président, faisant allusion à un article du *Petit Journal* qui annonce pour cette année l'invasion triennale des hannetons, regrette que la presse, mal renseignée, induise ses lecteurs en erreur. C'est en 1898 seulement qu'il faudra pratiquer le hannetonnage en grand et surveiller la ponte de ces coléoptères, en employant comme préservatif la naphthaline ou un mélange de sulfure de carbone ou de benzine, ou

encore en injectant de la benzine entre deux dépôts de sulfone, comme le recommande M. Lozet.

M. Lozet a ensuite la parole pour sa leçon du mois. Dans un langage très clair et concis, le distingué professeur fait connaître « l'anthrome et la chématobie », les ennemis du pommier, et indique les moyens de les détruire.

Il traite ensuite l'importante question de la multiplication des végétaux par le semis, réservant pour la prochaine leçon la multiplication par la marcotte et la bouture.

Cette leçon a été attentivement écoutée par l'auditoire et 13 élèves de l'École de garçons de Nanteuil.

Avant de lever la séance, M. le Président conseille d'employer, pour écarter les rongeurs et les corbeaux qui attaquent les jeunes plants et les semis de bois, le goudron dilué dans du pétrole, au lieu et place du sulfate de cuivre. Il ne faut pas mettre trop de pétrole, parce que, employé en excès, il empêche la germination.

M. BELLOT, jardinier chez M. Lefèvre, d'Ognes, qui a demandé, en séance du 25 mars dernier, à faire partie de la Société, a été admis et assiste à la séance.

Le tirage de la tombola ordinaire termine la séance, qui a été levée à cinq heures et quart.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

Le dimanche 16 mai, la Société d'horticulture de Senlis, représentée par presque tous les membres de son Bureau et de son Conseil d'administration, s'est rendue à Pont-Sainte-Maxence dans le but de reconstituer la Section cantonale, dont les réunions fixées à dix heures du matin le quatrième dimanche du mois attiraient peu de monde. Malgré la coïncidence des premières communions qui intéressaient la plupart des familles de la ville, et grâce aux démarches de M. Berdin, maire et conseiller général, dont le concours est

acquis de droit à toutes les œuvres d'instruction et de progrès, la salle de la mairie avait réuni un assez grand nombre d'amateurs et de praticiens venus de tous les points du canton.

Après une allocution de M. Berdin, et un discours de M. Thirion, président de la Société, qui a rappelé, fort à propos, l'ancienne prospérité de la Section cantonale et la brillante Exposition d'horticulture faite par elle, en juin 1870, concurremment avec le concours agricole, la parole a été donnée à M. Ch. Lozet, professeur de la Société, qui a fait une leçon pleine d'attrait et de compétence. Enfin, M. Gury ayant bien voulu mettre à la disposition du professeur le jardin attenant à la belle propriété qu'il possède sur les bords de l'Oise, M. Lozet y a tenu quelque quarante auditeurs, pendant plus d'une heure, sous le charme de ses explications pleines de clarté, accompagnées des opérations que comporte la saison actuelle.

Le résultat de cette excursion comporte l'adhésion d'une dizaine de sociétaires nouveaux, la promesse du professeur de venir régulièrement à Pont les troisièmes dimanches du mois, à deux heures de l'après-midi, et la résolution prise de part et d'autre de renouveler, lors du prochain concours de la Société d'agriculture, la brillante Exposition horticole dont le canton de Pont n'a pas perdu le souvenir.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. GURY, propriétaire, à Pont-Sainte-Maxence.

MAZILLE, id. id.

CHÉRY, id. id.

HENNEQUIN (Eugène), id.

HENNEQUIN (Edmond), aux Ageux.

MAY, horticulteur, id.

REBY, à Pont-Sainte-Maxence.

VINET (Pierre), id.

CONIN, banquier, id.

THOULLIER, à Verneuil.

RÉGIME DES COLIS AGRICOLES

L'organisation des trains gratuits créés il y a une quinzaine d'années en Belgique pour le transport à Bruxelles des produits des basses-cours et des jardins de la banlieue, a produit les plus heureux effets au point de vue pratique.

Les trains dont il s'agit ne sont pas des trains spéciaux, mais bien des trains locaux, choisis parmi ceux qui transportent le moins de voyageurs et dont l'heure matinale assure au cultivateur l'écoulement de ses produits sur le marché. Les intéressés opèrent eux-mêmes le chargement et le déchargement des fourgons mis à leur disposition.

Le maximum du poids de chaque colis est de 30 kilogr. ; leur nombre est illimité, à charge par le propriétaire d'en assurer la manipulation rapide.

Actuellement, on compte pour Bruxelles plus de cinq cents cultivateurs qui bénéficient chaque jour de cette heureuse innovation, et leur nombre s'accroît constamment.

Dans le début, on redoutait la fraude dont pouvaient se rendre coupables les revendeurs en se faisant passer pour producteurs et en bénéficiant ainsi de la gratuité du transport ; la connaissance parfaite qu'ont les chefs de gare et leur personnel de leurs clients ordinaires ou des habitants de leur région, a suffi pour éviter ce danger et l'enrayer dès la première année. Cette mesure a en outre développé la constitution de syndicats qui centralisent les produits de ferme, lait ou légumes, quelles que soient les quantités, et cette masse ainsi formée est alors expédiée sur le marché.

Dispersés, ces produits ne donnaient jadis aucun profit au cultivateur ; réunis, ils sont vendus facilement et ne subissent pour tous frais qu'un faible droit payé au syndicat.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Multiplication des fraisiers à gros fruits. — Nous extrayons du *Bulletin de la Société d'horticulture de Coulomniens*, l'article suivant, qui indique un mode de procéder auquel nous avons depuis longtemps recours et que nous recommandons aux amateurs :

En maison bourgeoise, il n'y a besoin, pour la consommation, que de quelques centaines de plants de fraisiers, et encore dans quelques maisons, une centaine de pieds suffisent.

Voici un mode de multiplication que je recommande :

Vers la fin de juin commencement de juillet, dès que les filets commencent et que le jeune plant forme ses premières racines, on choisit les dix ou douze plus beaux plants et, au lieu de les laisser prendre racine en pleine terre, on enterre cinq ou six godets de 10 à 12 centimètres de diamètre que l'on remplit avec la terre retirée des trous faits pour mettre les godets ; vous fixez les plants, deux par godet, au moyen d'un petit crochet en bois que l'on fait avec du bouleau ou tout simplement avec des bouts de bois pliés en deux ; avoir soin de fixer les plants sur chaque bord des godets.

Quand l'opération est terminée pour quelques centaines — quelque heures suffisent — on donne un bon arrosage, qu'on renouvelle de temps en temps s'il fait sec.

Quelques jours après vos fraisiers seront enracinés ; on pourra les sevrer en coupant les filets ; vous les laisserez encore une quinzaine de jours après le sevrage, pour que les jeunes plants prennent leur nourriture eux-mêmes, ainsi que de la force.

A ce moment on pourra procéder à la mise en pleine terre, ce qui avancera de beaucoup avec l'époque habituelle de plantation, c'est-à-dire en septembre ; l'avantage que l'on a par cette méthode, c'est que le plant ne souffre nullement,

à peine s'il se fane. A la fin de la saison vous avez une plantation qui paraîtra être des fraisiers d'une année, et pour l'année suivante ils sont en plein rapport.

Avec une cinquantaine de vieux pieds au plus, suivant les besoins, vous avez votre provision ; on peut encore faire une deuxième opération avec les deuxième et troisième filets qui se développent, mais autant que possible prendre les premiers et supprimer les autres au fur et à mesure de leur végétation, car ils prennent la sève au détriment de ceux en godets.

Pour la culture forcée, ce genre de multiplication est très bon ; je conseille à ceux qui font cette culture d'essayer ; ils obtiendront une bonne récolte en empotant successivement jusqu'en septembre.

Variétés se forçant bien : *Docteur Morère, Victoria Tro-lopp, Marguerite Lebreton, Noble Laxton, Vicomtesse Héricart de Thury, Napoléon III, etc.*

E. THONON.

*
**

Remède contre la maladie des Oignons. — Par les temps favorables aux cryptogames, la maladie des oignons, des échalotes et des ails menace de s'étendre encore davantage. Quand les oignons de Mulhouse et les échalotes sont attaqués par une moisissure grise, signe précurseur de la maladie plus connue sous le nom de grasse, il faut employer un moyen qui donne ordinairement de bons résultats. Il consiste à saupoudrer de la fleur de soufre mélangée d'un peu de chaux en poudre sur la plantation, autant que possible préventivement, mais au moins aussitôt qu'on aperçoit la moindre tache de moisissure sur les tiges. Mais dans ce cas, soufrez fortement le matin par la rosée ; si la journée est chaude, le remède sera souverain. S'il pleut avant que le soufre ait anéanti le cryptogame, il faudra recommencer. Dans les années pluvieuses, il faut profiter de la moindre

éclaircie de soleil pour faire le soufrage, et le pratiquer plusieurs fois.

(*Annales de la Société horticole, viticole et forestière de la Haute-Marne.*)

*
**

Les Chrysanthèmes à grandes fleurs. — Nous n'avons pas la prétention de faire ici une étude approfondie de la valeur des différents engrais au point de vue de la végétation des Chrysanthèmes, ni de recommander plus spécialement tel ou tel. Nous dirons simplement ceci : Le Chrysanthème est une plante vorace qui se contente d'une nourriture même secondaire, pourvu qu'elle soit abondante.

Cependant, il est bon de se rappeler que si l'azote y figure pour une trop large part, les fleurs en souffriront.

Nous connaissons une personne qui traite ses Chrysanthèmes au purin additionné d'eau et qui obtient tous les ans de beaux résultats.

Nous avons parlé dans la première édition de notre traité : *Les Chrysanthèmes dans l'Est de la France*, des Chry-capités, cultivés par un de nos collègues d'Epernay, dont la modestie ne nous permet pas de citer le nom. Nous savons qu'il n'a jamais employé que l'engrais humain.

Après cela, combattez donc ces engrais si simples et si faciles à se procurer.

En matière de conclusion, nous dirons :

Employez l'engrais dont vous avez l'habitude de vous servir, mais agissez avec prudence et commencez par des doses assez faibles pour amener graduellement la plante à recevoir une dose ordinaire sans souffrir ; surtout pas d'arrosage à l'engrais quand les plantes ont soif !

Après chaque distribution, on donnera un bassinage à l'aide d'un arrosoir à pomme fine pour laver les feuilles qui auraient été touchées par l'engrais, ce qui, sans cette opération, pourrait amener leur perte.

On fera une guerre à outrance aux perce-oreilles qui, en une nuit, peuvent compromettre le sort de toute une plante.

MOREAU fils,

Horticulteur à la Garenne de Gueux.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay).

*
* *

Trois poires, pour la dégustation, récoltées au jardin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir.

Comtesse de Paris (syn. Alliance franco-russe), provient d'une hybridation de Curé et de Saint-Germain. — Fruit fondant, juteux, très bon; maturité de janvier à avril. Se prête à toutes les formes. Variété propagée par M. Fourcine, pépiniériste à Dreux, vers 1885.

Notaire Lepin. — De janvier à avril; fruit fondant, très juteux, bon. La mise au commerce de cette variété remonte à 1879. D'après le Congrès pomologique, ce fruit serait très variable en sa qualité. Au jardin, il est constamment bon.

Bergamotte Hertrich, du nom de son obtenteur, de Colmar. — Fruit mis au commerce en 1838, fondant, juteux, très bon et très sucré. Maturité décembre à mars. Cette variété demande la greffe sur franc, une taille sévère et une bonne exposition. La cueillette des fruits doit se faire très tard, pour qu'ils ne se flétrissent pas et que la maturité s'accomplisse parfaitement.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir).

*
* *

La plus riche Collection de Palmiers. — C'est au jardin botanique de Buitenzerg, dans l'île de Java, qu'existe la plus riche collection de Palmiers qui soit au monde. Elle ne comprend pas moins de 400 espèces dont 300 dénommées et une centaine encore à déterminer et cependant paraissant bien distinctes, indépendamment des variétés connues.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay).

APICULTURE

Après avoir formulé un vœu et fait appel à tous, en faveur des Abeilles, il me paraît nécessaire de les faire connaître, sinon intimement, du moins succinctement.

Le lecteur débutant en Apiculture me saura gré de ma bonne volonté, et l'Apiculteur compétent comblera les lacunes commises.

On distingue plusieurs races d'Abeilles, qui se trouvent disséminées sur les divers points du globe. Ces races se subdivisent en sous-races, issues des croisements entre elles. Les plus familières sur notre sol de France sont représentées, d'un côté, par l'Abeille brune, type du genre dont elle porte le nom; de l'autre, par l'Abeille jaune, connue sous le nom d'Abeille italienne.

La race brune et ses sous-races importées au Nouveau-Monde, où elles existent maintenant à l'état sauvage dans les forêts, sont celles reconnues les meilleures et les plus communément répandues et domestiquées dans tous les pays de l'Europe; excepté en Italie, où la race jaune conserve sa suprématie originelle.

La race jaune et les métisses qui en dérivent, ont leur habitat « au sud des Alpes, dans la Suisse méridionale, dans « quelques îles de la Méditerranée, dans l'Asie-Mineure, la « Syrie, l'Égypte, la Lybie, et dans toute la partie orientale « du Continent africain jusqu'au Cap de Bonne-Espé-
« rance (1) ».

Quelle que soit la race à laquelle les Abeilles appartiennent, et quel que soit le ciel sous lequel elles accomplissent leur merveilleux travail, on ne peut nier nulle part, que ces inté-

(1) Conduite du Rucher, par BERTRAND, Librairie agricole, 26, rue Jacob, Paris.

ressantes petites créatures offrent dans l'ordre des Hyménoptères, le peuple d'insectes le plus industrieux et le plus utile à l'homme.

Le peuple des Abeilles se compose de trois catégories d'individus bien distinctes, dont chacune a des fonctions spéciales et des privilèges particuliers. Ce sont : 1° l'Abeille qui travaille, c'est-à-dire l'Abeille ouvrière (fig. 1); 2° l'Abeille mâle (fig. 2); 3° l'Abeille mère (fig. 3).



1. Abeille ouvrière. 2. Abeille mâle. 3. Abeille mère.

Dans une colonie, ou pour être plus précis, dans une ruche, la catégorie d'individus la plus nombreuse est composée d'Abeilles travailleuses et d'Abeilles nourricières, nommées aussi *mulets ou neutres*, parce que ni l'une ni l'autre ne possèdent d'organes génératifs (1).

Les mâles, au nombre de quelques centaines d'individus, composent la seconde catégorie; parmi eux un seul est, paraît-il, appelé à l'honneur de féconder *la mère*. Enfin la troisième catégorie d'individus est représentée par une unique créature, qui seule a la faculté de procréer tout un peuple dont elle est à la fois mère et gouvernante.

(A suivre).

(1) Il y a eu sur ce point pendant longtemps de grandes contradictions, dont la science moderne a fait justice. C'est ainsi qu'au XVII^e siècle J. Simon, censeur royal au Parlement, réfutant M. de Réaumur et autres auteurs, affirmait qu'il y avait mâles et femelles dans chacune des sortes d'Abeilles qui se rencontrent dans une ruche. Il dit, dans son livre *La République des Abeilles*, qu'il les a vu s'accoupler.

Leçons d'Horticulture.

JUIN 1897.

ARBORICULTURE :

De la taille en vert (suite).

FLORICULTURE :

Les Rosiers thés.

<i>Barbery :</i>	Jeudi 3, à 10 h. 1/2, à la mairie.
<i>Senlis :</i>	Dimanche 6, à l'issue de la séance.
<i>Rully :</i>	Jeudi 10, à 2 heures, chez M. Bernard.
<i>Betz :</i>	Jeudi 17, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 20, à 2 heures, à l'école des garçons (1).
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 20, à 2 heures, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 24, à 3 heures 1/2, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Dimanche 27, à 2 heures, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elle croiraient devoir lui demander.

(1) Le Professeur devant se rendre à Pont, n'assistera pas à la séance de Crépy.

A CÉDER

Établissement d'Horticulteur.

S'adresser à M. TASSIN père, à Senlis.

Senlis. — Imp. Nouvian.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40 fr.
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	48 »»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratifs et de jardineries pourraient être autorisés à exposer au Jardin de la Société des spécimens de leur art (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.